

Le 31 janvier 2006

# Programme de Réussite Éducative

## **SOMMAIRE :**

- 1 - Les étapes de la construction du programme à Aubervilliers.
- 2 - Les orientations générales du dispositif de Réussite Éducative.
- 3 - Les éléments de diagnostic recensés sur Aubervilliers.
- 4 - Les objectifs prioritaires pour Aubervilliers.
- 5 - Les Partenaires du programme de Réussite Éducative.
- 6 - Schéma organisationnel du programme de Réussite Éducative :
  - A : la structure porteuse du programme de Réussite Éducative,
  - B : le Conseil consultatif de Réussite Éducative.
- 7 - Les modalités d'organisation du programme de Réussite Éducative :
  - A : le Comité technique,
  - B : les modalités d'organisation du repérage,
  - C : protocole de repérage des publics concernés,
  - D : l'équipe pluridisciplinaire de soutien,
  - E : les groupes de réflexion.
- 8 - La Charte de confidentialité.
- 9 - Les actions mises en place en 2005.
- 10 - Les Apports.

# Programme de Réussite Educative

## **1 Les étapes de la construction du programme à Aubervilliers**

- 18 Janvier 2005 : promulgation de la loi n° 2005-32 dite loi de cohésion sociale, avec un volet sur l'égalité des chances comprenant le dispositif de la réussite éducative
- Février à Mai 2005 : constitution du dossier (en s'appuyant notamment sur la réalisation d'un Diagnostic sur Aubervilliers, et en tenant compte, au fur et à mesure, des différentes dispositions réglementaires prises en application de la loi ci-dessus) et travail de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés par le programme de Réussite Éducative (associations, services...).
- Avril 2005 : constitution du Comité Technique chargé de l'accompagnement et du suivi du programme de Réussite Éducative
- 6 Juin 2005 : le Bureau Municipal approuve la candidature d'Aubervilliers au dispositif de Réussite Éducative
- 22 Juin 2005 : la ville dépose un dossier de candidature auprès des services de la Sous-Préfecture d'arrondissement
- Août 2005 : un avis favorable est donné au dossier d'Aubervilliers par la Délégation Interministérielle à la Ville
- 12 Septembre 2005 : le Bureau Municipal propose que le dispositif soit porté juridiquement par la Caisse des Écoles
- Septembre 2005 : le Conseil Municipal décide de confier à la Caisse des Écoles Publiques d'Aubervilliers la mission de porter juridiquement le programme de Réussite Éducative
- Septembre 2005 : le comité d'administration de la Caisse des Ecoles modifie ses statuts, conformément aux textes en vigueur, pour permettre l'extension de ses compétences aux actions à caractère social, éducatif et culturel en faveur des élèves du premier et second degrés

# Programme de Réussite Educative

## **2 Les orientations générales du dispositif de réussite éducative :**

Ce dispositif de réussite éducative vise à accompagner les familles dès la petite enfance et donner une chance aux adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires tout en prenant en compte la globalité de leur environnement. Il s'agit d'activités hors temps scolaire en direction des 2 / 16 ans et leurs familles habitant sur le territoire d'Aubervilliers.

Au travers de ce dispositif il est question de faire évoluer les principes et les modes d'intervention afin de favoriser plus de cohérence et de complémentarité entre les dispositifs existants sans s'y substituer. (contrat enfance, contrat temps libre, réseaux d'écoute, ateliers santé ville...).

Pour cela un parcours éducatif pensé dans la durée doit être élaboré à partir d'un diagnostic partagé des dispositifs éducatifs existants afin d'élaborer un projet global. L'objectif étant de ne pas être dans l'empilement d'actions, mais bien dans la mise en œuvre d'un projet éducatif local en matière d'éducation, de culture, de sport et de santé.

### **3 Les éléments de diagnostic recensés sur Aubervilliers mettent en avant :**

**a) L'impact sanitaire de la précarité sociale et de la pauvreté**, que l'on connaît de façon théorique au plan national, semble se traduire localement vers une convergence d'indicateurs de santé très dégradés. Ainsi, les données locales reflètent le mauvais état de santé de la population et particulièrement des jeunes et des enfants.

- Population dense et peu qualifiée, en difficulté d'insertion professionnelle et sociale,
- taux de chômage plus important que dans le reste du département et 2 fois plus élevé qu'en Ile-de-France,
- paupérisation de la population qui engendre des besoins financiers auxquels les institutions sociales sont confrontées  
le nombre de bénéficiaires des minimas sociaux s'élève en 2004 à 29% des allocataires de la CAF (tendance à la hausse), 61.5% des foyers sont non imposables, avec des revenus très faibles (inférieurs à la moyenne du département et de la région),
- scores de précarisation « socio-sanitaire » et « santé » au plus bas du département,
- santé mentale des jeunes : fort taux de renoncement au recours aux soins et soutien psychologique.

**b) L'habitat ancien dégradé a des conséquences lourdes sur la vie professionnelle, sociale et la santé des habitants :**  
Aubervilliers est une ville de transit dans un parcours résidentiel, social et professionnel

- 2 quartiers classés en ZUS,
- inadéquation entre la taille des familles et celle des logements avec pour conséquence une sur-occupation de ces logements, dont une partie (dans le parc privé) est potentiellement indigne,
- prévalence élevée du saturnisme infantile, avec des conséquences sur les capacités d'apprentissage et le devenir psychosocial des enfants,
- la dégradation des indicateurs de santé est accentuée dans les quartiers les plus insalubres

**c) Précarisation et méconnaissance de la langue Française des enjeux sociaux important « l'acquisition de la langue Française » .**

- Les 5 collèges, 1 lycée technique et 12 écoles primaires sur 15 classés en ZEP,
- problème d'apprentissage du français et d'insertion professionnelle des adultes n'ayant pas suivi le cursus scolaire en France,
- problème de scolarisation et de formation professionnelle pour les enfants et les jeunes arrivant de l'étranger,
- scolarisation des enfants de moins de 3 ans quasi inexistante et retards scolaires élevés (taux de retard scolaire aux niveaux 6ème et 3ème au dessus des taux du département).

# Programme de Réussite Éducative

## **4 Les objectifs prioritaires pour Aubervilliers**

### **1 - Accompagnement à la scolarité :**

Il s'agit de favoriser le soutien scolaire et les apprentissages liés aux problématiques repérées au travers des différents diagnostics ainsi que l'aide à l'orientation ou la pré-orientation dans une cohérence globale d'accompagnement social.

### **2 - Prévention et parentalité :**

Favoriser le soutien à la parentalité, les dispositifs de médiation pour les enfants, les jeunes et leur famille spécifiquement concernés afin de contribuer au renforcement du lien social et au bien être des enfants au sein de leur famille.

### **3 - Action dans le domaine de la santé :**

Favoriser la mise en place d'actions de prévention et d'accès aux soins dès le plus jeune âge, d'un suivi médicalisé et de mobilisation des professionnels en direction des enfants et des adolescents.

## **5 Les Partenaires du programme de réussite éducative d'Aubervilliers**

### **VILLE :**

- **Direction générale Enfance Jeunesse et Sport** (enseignement, loisirs, sports, enfance, jeunesse, petite enfance).
- **Direction générale secteur social, solidarité, santé.**
- **Direction générale secteur vie des quartiers et vie associative, politique de la ville.**
- **Direction générale des finances, administration générale et prévention et sécurité.**
- **Direction des ressources humaines, organisation des services.**

### **ETAT :**

- **Préfecture et Sous-Préfecture de l'arrondissement de Saint-Denis.**
- **Inspection académique Éducation Nationale.**
- **Protection judiciaire de la Jeunesse.**

**Conseil général** (PMI, ASE, ...).

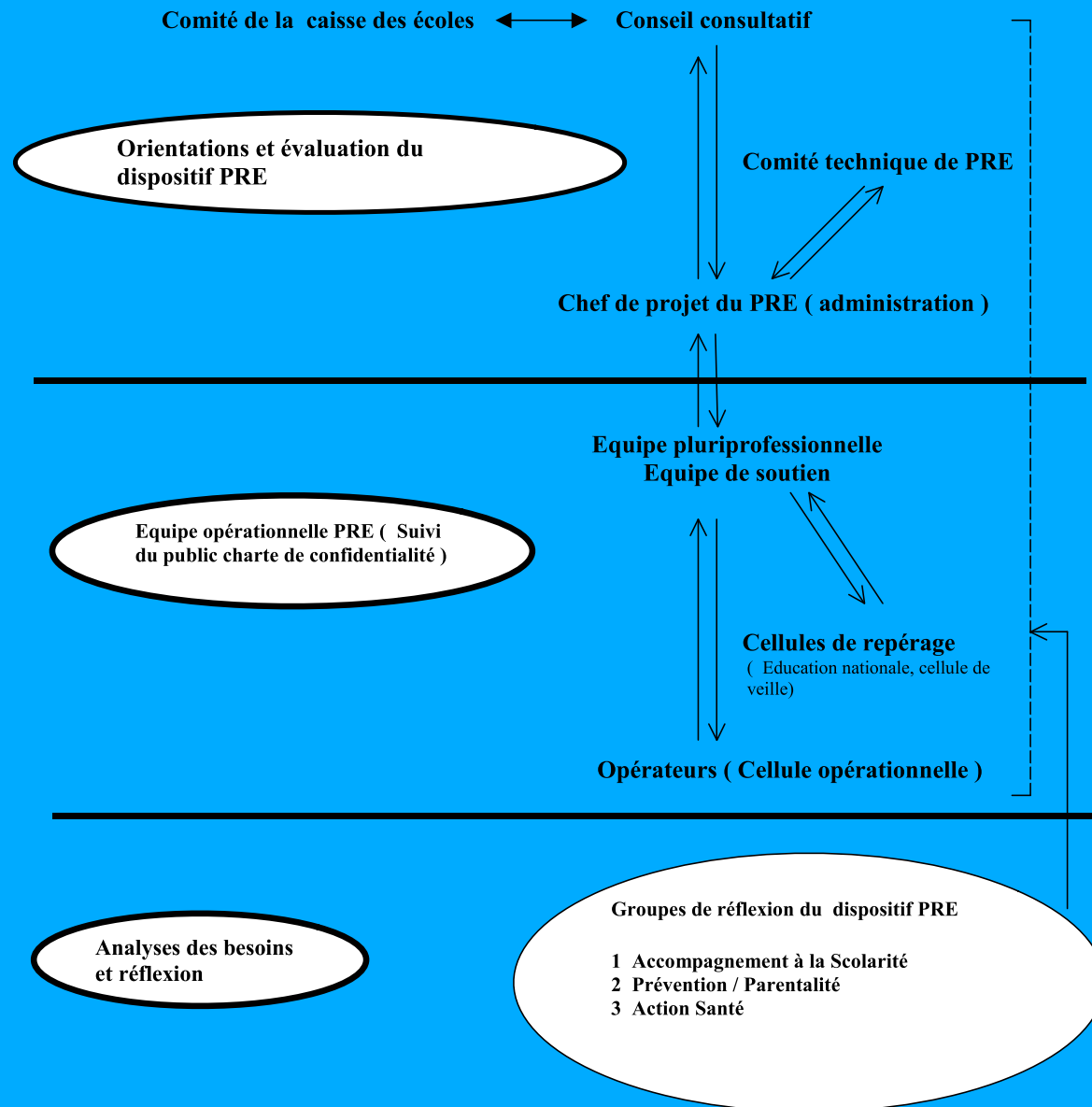
**Conseil Régional.**

**Caisse d'Allocations familiales.**

**Les opérateurs impliqués dans le projet** (CMPP, Associations,...).

**Les associations de parents d'élèves, les familles.**

## 6 - Schéma organisationnel du Programme de Réussite Educative





**A - La structure porteuse du Programme de Réussite Éducative :**

**la Caisse des écoles publiques d'Aubervilliers**

- > La Caisse des écoles publiques est l'instance de gestion administrative et comptable du Programme de Réussite Éducative. A ce titre, la Caisse des Écoles est l'employeur de l'équipe de professionnels dédiée au programme de Réussite Éducative.
- > Le comité d'administration de la Caisse des Écoles doit mettre en place un Conseil Consultatif de Réussite Éducative (conformément à l'article R212-331 du Code de L'éducation).
- > L'ensemble des orientations proposées par le Conseil Consultatif en matière de financement du dispositif est validé par le comité d'administration de la caisse des Écoles.
- > Deux membres du Conseil Consultatif de Réussite Éducative, désignés par celui-ci, sont invités et représentent cette instance au sein du comité d'administration de la Caisse des Écoles.

## **CONSTITUTION ET ROLE DES INSTANCES DECISIONNELLES**

### **B - Le Conseil Consultatif de Réussite Éducative.**

*Constitué conformément à l'arrêté du décret n°2005-637 du 30/05/2005 émet un avis avant toute délibération du Comité d'Administration portant sur la définition des grands axes de travail, la répartition des crédits, l'évaluation des actions conduites et les orientations de travail prises en conséquences.*

**Il est composé :**

- du Maire, président,
- du Président du Conseil Général, ou de son représentant,
- de l'Inspecteur d'Académie, ou de son représentant,
- de deux représentants de l'État, désignés par le Préfet,
- d'un médecin désigné par le Directeur départemental des affaires Sanitaires et sociales,
- du Président de la CAF, ou de son représentant,
- d'un directeur d'école désigné par l'Inspecteur d'Académie,
- d'un chef d'établissement du second degré désigné par l'Inspecteur d'Académie,
- d'un représentant des parents d'élèves siégeant dans les conseils d'écoles désigné par l'Inspecteur d'Académie,
- d'un représentant des parents d'élèves siégeant dans les conseils d'administration des établissements du second degré désigné par l'Inspecteur d'Académie,
- à leur demande, un représentant des associations oeuvrant dans les domaines éducatifs, périscolaire, culturel, social ou sanitaire, désigné par le Maire,
- la Région Ile-de-France,
- les Maires adjoints et Conseillers Municipaux concernés par le dispositif, désignés par le Maire.

## 7 – LES MODALITES D'ORGANISATION DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

### A - LE COMITE TECHNIQUE

Émanation du Conseil Consultatif  
pilote par le chef de projet PRE.

IL EST CONSTITUE DE :

- ✓ Ville : Direction Enfance, Jeunesse et Sport; Contrat de Ville, Caisse des Écoles, Observatoire de la Société locale
- ✓ État : représentants de la Préfecture et de la Sous-Préfecture d'arrondissement;
- ✓ Conseil Général
- ✓ Éducation Nationale : Inspecteurs Éducation Nationale enseignement primaire, référent politique de la ville, coordinateurs REP.
- ✓ Sur invitation, l'ensemble des partenaires pouvant être impliqués dans le programme de Réussite Éducative.

A POUR OBJET :

- D'assurer le pilotage de la mise en oeuvre technique du PRE en cohérence avec les

## **B - Les modalités d'organisation du repérage des enfants et des adolescents**

Dans le cadre des premières concertations sur le repérage des enfants et des adolescents, la ville a proposé d'adapter les dispositifs existants sur la ville de façon à ne pas empiler des instances d'échanges et d'informations trop prégnantes pour les professionnels.

Ce travail de repérage a donc été imaginé au travers de l'organisation et la mise en cohérence par deux « entrées » : l'Éducation Nationale et la cellule de veille éducative.

### **L'Éducation Nationale :**

- o L'Éducation Nationale met en œuvre un dispositif d'analyse des publics sur la ville en fonction de critères prédéfinis au niveau départemental.

### **La cellule de veille :**

- o La cellule de veille éducative sera davantage chargée de l'analyse des grandes tendances des problématiques abordées lors du repérage dans les différentes instances. Il est envisagé que dans son fonctionnement, elle puisse être un lieu de repérage individuel mais aussi collectif des publics.

Il est important de rappeler qu'au regard du travail personnalisé et portant sur des mineurs et leurs familles, il est indispensable que soit élaborée et mise en place une charte de confidentialité. Ce travail étant un préalable important et incontournable pour engager les partenaires dans la démarche.

## C - PROTOCOLE DE REPERAGE DES PUBLICS CONCERNES PAR LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE D'AUBERVILLIERS

Comment cela fonctionne ?

Qui ?

Quels moyens ?

**Repérer** les situations

Tous les acteurs socio-éducatifs : enseignants, AS, parents, etc... Au sein des dispositifs existants (EN, cellule de veille éducative)

**Analyser et élaborer** de manière concertée et partenariale des interventions adaptées, en accord avec la famille

- Professionnels socio-éducatifs qui constituent l'équipe pluridisciplinaire
- Parents

**Répondre** : intervenir concrètement sur les difficultés (interventions individualisées ou actions collectives)

- Actions des professionnels et dispositifs déjà existants sur le territoire.

- actions individuelles ou collectives au travers de prestations spécifiques si la réponse n'existe pas ou est insuffisante sur le territoire.

**Evaluer** les interventions et les résultats obtenus pour l'enfant et pour sa famille

- - Avec l'ensemble des partenaires : institutions, associations, parents et équipe pluridisciplinaire du PRE.

Financement des actions (individuelles ou collectives, évaluation)

-

crédits ETAT

cohésion sociale

PRE

## Programme de Réussite Educative

### D - L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE SOUTIEN

- ✓ **Pilotée par un chef de projet** chargé d'animer l'ensemble du dispositif et notamment, le réseau partenarial permettant de mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil Consultatif.

Le chef de projet s'appuiera sur :

**1° Une équipe de professionnels** dédiée au dispositif (Assistants sociales, éducateurs, administration...)

**2° Une équipe de soutien** constituée de différents partenaires locaux (E.N, P.J.J, A.S.E, Association Prévention Spécialisée, C.M.P.P, services de la Ville...).

- ✓ Avec **des associations dont le professionnalisme est reconnu**, en particulier celles étant agréées par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la cohésion sociale et/ou le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

*La volonté des différents partenaires vise à ne pas se substituer à l'action éducative assurée par l'Education Nationale, ni aux dispositifs existants portés par les diverses institutions et collectivités.*

## E - LES GROUPES DE REFLEXION

A partir des trois objectifs prioritaires définis pour Aubervilliers :

- accompagnement à la scolarité
- prévention et parentalité
- action dans le domaine de la santé.

Trois groupes de réflexion sont mis en place regroupant les opérateurs et les associations qui travaillent dans ces domaines au sein du PRE.

### **Objectifs :**

- faire un état des lieux et un diagnostic de l'existant,
- échanger et partager les expériences des uns et des autres,
- réfléchir et débattre de problématiques autour d'un même thème,
- mutualiser des moyens, des savoirs, des ressources...,
- nourrir la réflexion des instances décisionnelles et des équipes opérationnelles,
- mettre en place des actions adaptées.

### **Fonctionnement :**

- chaque groupe est piloté et animé par une personne « référent »;
- les rencontres ont un caractère régulier,
- chaque groupe peut avoir sa propre logique de fonctionnement interne (forme et contenus des rencontres, productions...).





## **9 Actions mises en place à Aubervilliers**

### **➤ Recrutement de l'équipe de Réussite Éducative**

- 1 chef de projet et un adjoint
- 2 assistantes sociales pour le premier degré, 1 éducateur

### **➤ Les projets 2005 :**

#### **1 - Accompagnement à la scolarité :**

- accompagnement scolaire renforcé (Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers)
- Aide aux devoirs dans les maisons de l'enfance (Aubervacances-Loisirs et service enseignement)
- Opération École Ouverte (collège Rosa Luxemburg)
- Filles-garçons une rencontre à reconstruire (collèges Diderot et Rosa Luxemburg)
- Atelier scientifique Cité République (association les Petits Débrouillards)
- Farandoles francophones (collège Gabriel Péri avec l'association Contes en farandoles)
- Accompagnement éducatif et culturel (ANGI)
- Réseau étudiant de parrainage-prévention des ruptures scolaires (collèges Jean Moulin et Gabriel Péri avec l'association AFEV)
- Culture d'un conte (avec l'association Kialucera)
- Ateliers « coup de pouce » et Framath (écoles primaires)
- action de scolarisation d'enfants vivant en bidonville (service enseignement)

#### **2 - Prévention et parentalité :**

- Point d'écoute parents/enfants (collège Jean Moulin)
- médiation entre les institutions et les familles d'origine chinoise

#### **3 - Action dans le domaine de la santé :**

- Mobilisation des personnels de santé en direction des adolescents au travers d'une articulation entre le PRE, les collèges et les structures municipales de santé
- consultations de santé en direction des enfants de 7 / 14 ans ( centre municipal de santé)
- promotion de la santé mentale chez le jeune enfant confronté à la précarité ( service communal d'hygiène et de santé )
- permanences d'écoute dans les collèges par le CMPP d'Aubervilliers

## Programme de Réussite Educative

### 10 - APPORTS :

- Reconnaissance mutuelle des compétences de chacun et consolidation d'une dynamique de réseau
- Intérêt autour d'une démarche d'analyse croisée et d'interventions concertées
- Optimisation des conditions de résolution de difficultés par la mise en place d'un collectif autour de l'enfant et sa famille
- Renforcement de la cohésion éducative des adultes, en lien avec les parents